



Chèques énergies renouvelables

Direction de l'environnement
du développement durable
et de l'agriculture

Une Région pleine d'énergies

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
www.regionpaca.fr





Le Président de Région

Depuis dix ans, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est fortement engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique à travers la promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergie. Forts de notre expérience, nous avons, avec le Plan Énergie 2010 et le programme AGIR (Action Globale Innovante Régionale), affiché des objectifs ambitieux pour notre Région.

Face à la surconsommation d'énergies polluantes largement responsables des dérèglements climatiques, nous devons préserver l'avenir de notre planète autour d'un objectif partagé : consommer mieux en consommant moins.

Depuis octobre 2003, tous les habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur peuvent bénéficier d'un Chèque énergies renouvelables pour financer une partie de leur facture d'installation d'un chauffe eau ou d'un chauffage solaire. Aujourd'hui, vous êtes déjà plus de 10 000 à en être bénéficiaires. Ce succès « encourage » la Région à développer cette initiative en élargissant le dispositif d'aides au photovoltaïque et au bois énergie.

Les chèques énergies renouvelables offrent une alternative simple, efficace, avantageuse et contribuent au développement et à la création de nouveaux emplois locaux.

De plus, l'utilisation des atouts naturels de notre région, territoire ensoleillé et riche de vastes massifs forestiers, offre aux utilisateurs, au delà de l'économie financière réalisée sur leur facture énergétique, une possibilité concrète de préserver la qualité de notre cadre de vie.

Maîtriser nos consommations énergétiques et promouvoir les énergies renouvelables sont nos priorités et notre engagement, à travers ce dispositif, pour tous les habitants de notre région.

Michel Vanzelle

Qui peut en bénéficier ?

Tous les particuliers, propriétaires et/ou bailleurs d'une habitation individuelle, en nom propre ou en Société Civile Immobilière, situés sur le territoire régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Plus de 10 000 bénéficiaires ont opté pour les énergies renouvelables avec l'aide de la Région.



Que permet-il ?

C'est un titre de paiement personnalisé qui me permet de payer uniquement un professionnel conventionné avec la Région. Il me suffit de signer le dos du « chèque » et de le lui remettre au moment du paiement final. Cette aide régionale peut se cumuler avec le crédit d'impôt de l'État et les aides de certains Départements et collectivités locales.

Que finance-t-il ?

Il est exclusivement réservé au règlement d'une prestation de pose⁽¹⁾ principalement (sur une facture de fourniture et pose), d'équipements énergies renouvelables spécifiques, éligibles à l'aide régionale, à savoir :

- un chauffe-eau solaire ou un système solaire combiné⁽²⁾ : le chèque est de 500 €⁽³⁾
- un générateur solaire photovoltaïque raccordé au réseau⁽²⁾ : le chèque est de 1000 €⁽³⁾
- une chaudière automatique au bois plaquettes⁽²⁾ le chèque est de 1500 €⁽³⁾

Le type d'équipement concerné est inscrit explicitement sur mon chèque énergies renouvelables.

⁽¹⁾ *et de fourniture de ces équipements si l'aide vient à dépasser le montant de la pose*

⁽²⁾ *pour le solaire thermique : capteurs certifiés CSTBat, Solarkeymark ou équivalent, pour le photovoltaïque, système répondant aux normes EN 61215 ou NF EN61646, pour le bois énergie, chaudière labellisée Flamme Verte ou équivalent (Norme NF EN 303-5 classe 3).*

⁽³⁾ *Nouvelle valeur faciale à compter du 1^{er} août 2008.*

Qui peut accepter mon chèque ?

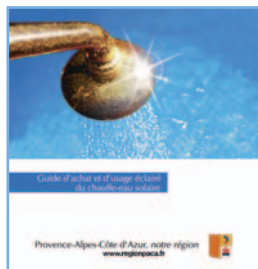
Seuls les professionnels conventionnés avec la Région peuvent accepter mon chèque énergies renouvelables (seuls les installateurs Qualisol pour le solaire thermique, QualiPV pour solaire photovoltaïque et Qualibois pour le bois énergie peuvent être conventionnés).

Pour le solaire thermique, mon constructeur de maison individuelle peut aussi être conventionné.

Ces professionnels s'engagent sur la qualité de leurs prestations et de leurs conseils. La Région vérifie ces engagements par des contrôles sur site en partenariat avec les organisations professionnelles. La liste des professionnels conventionnés se trouve sur le site internet de la Région (www.regionpaca.fr / rubrique énergie - A.G.I.R.)

Comment puis-je être conseillé pour bien réaliser mon projet ?

En contactant un des espaces info énergie (EIE) de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Pour connaître le plus proche de chez moi, www.regionpaca.fr. Les EIE peuvent



aussi me conseiller sur les économies d'énergie possibles dans ma maison, priorité dans la lutte contre le changement climatique.

Pour le solaire thermique, je peux également télécharger le « guide d'achat et d'usage éclairé du chauffe-eau solaire ».

Étape par étape

1. Je me renseigne auprès d'un Espace info énergie ou sur internet
2. Je me renseigne auprès de ma mairie sur les démarches d'autorisation d'urbanisme à réaliser pour mon projet (déclaration de travaux, permis de construire...)
3. Je cherche un installateur ou un constructeur de maisons individuelles conventionné avec la Région (www.regionpaca.fr) pour obtenir un devis ou une offre qui me convienne.
4. Avant de réaliser les travaux, je fais une demande de chèque énergies renouvelables à la Région en joignant les seules et uniques pièces indiquées sur le bulletin.
5. Dès accord de ma mairie, je fais réaliser les travaux. Je n'oublie pas, à la fin des travaux, d'assister à la mise en service de l'installation et de demander les notices d'utilisation et d'entretien ainsi que les bons de garanties. Je demande également les vérifications et manipulations simples que je peux faire pour contrôler dans le temps si mon installation fonctionne correctement ou présente une anomalie.
6. Je règle une partie de ma facture avec mon chèque énergies renouvelables et le solde avec un moyen de paiement conventionnel.
7. Pour le bois énergie, je veille à la qualité et à la proximité de l'approvisionnement en plaquettes forestières pour alimenter ma chaudière. Pour toutes les énergies, je vérifie périodiquement le bon fonctionnement de mon installation.

Au moins 6 bonnes raisons de passer aux énergies renouvelables

Le solaire thermique

1. produire de l'eau chaude ou apporter un soutien à mon chauffage avec le soleil
2. de l'eau chaude gratuite plusieurs mois dans l'année et à confort égal, économiser l'énergie complémentaire le reste de l'année
3. réduire ma facture en divisant par 2 ma consommation d'énergie pour l'eau chaude
4. rejeter moins de gaz à effet de serre
5. utiliser une ressource que tout le monde envie à Provence-Alpes-Côte d'Azur
6. créer des emplois locaux avec des installateurs spécialistes et une industrie régionale



Installation solaire thermique

Le solaire photovoltaïque

1. produire de l'électricité avec le soleil
2. devenir exploitant d'électricité grâce à un contrat d'achat à un prix attractif réglementé
3. faire des économies
4. participer à une électricité verte sur le réseau public
5. utiliser une ressource que tout le monde envie à Provence-Alpes-Côte d'Azur
6. créer des emplois locaux avec des professionnels spécialistes et une industrie régionale



Installation solaire photovoltaïque

Le bois énergie

1. chauffer ma maison avec le bois, de manière automatique et facile
2. réduire ma facture de chauffage avec l'énergie la moins chère
3. entretenir la forêt pour son développement et la prévention des incendies
4. valoriser une ressource régionale et locale
5. éviter l'émission supplémentaire de gaz à effet de serre
6. consolider l'économie et les emplois locaux



Chaudière à bois déchiqueté

BULLETIN DE DEMANDE de « Chèque énergies renouvelables » Provence-Alpes-Côte d'Azur (à renvoyer avant le début des travaux)

À remplir en MAJUSCULES et à renvoyer à : **Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Service Énergie, déchets, air et technologies de l'environnement – Chèque énergies renouvelables – Hôtel de Région, 27 place Jules-Guesde - 13481 MARSEILLE Cedex 20**

Votre demande concerne un projet individuel (cochez au moins une case) :
solaire thermique bois énergie solaire photovoltaïque

Nom :

Prénom :

Adresse d'envoi du « chèque énergies renouvelables » :

.....

Tél. :

Code postal : Ville :

Adresse de réalisation du projet (si différente adresse d'envoi du chèque) :

.....

Code postal : Ville :

Résidence principale Résidence secondaire Résidence locative

Bulletin délivré par un Espace Info Énergie (EIE) : non oui

si oui, nom de l'EIE :

Projet étudié avec l'EIE : non oui

Je soussigné(e)

m'engage à obtenir les autorisations nécessaires pour réaliser mon projet auprès de la mairie.

Date : Signature :



PIÈCES UNIQUES À FOURNIR AVEC VOTRE BULLETIN DE DEMANDE :

(attention, tout dossier incomplet sera renvoyé)

Pour toutes les demandes :

- pour un logement existant, un justificatif de domicile (facture téléphonie fixe, électricité, gaz ou eau...) datant de moins de trois mois.
- pour un logement en construction, un avis de permis de construire de moins de 2 ans.
- pour un logement individuel géré en société civile immobilière (SCI), un justificatif de paiement de la taxe foncière et de la taxe d'habitation ou bail à usage d'habitation.

Pour une demande concernant une chaudière automatique à bois plaquettes, RAJOUTER :

- le devis (fourniture et pose) d'une chaudière automatique à plaquettes possédant le label Flamme Verte ou équivalent (NF EN 303-5 classe 3) mentionnant explicitement le combustible utilisé.

Pour une demande concernant un générateur photovoltaïque connecté, RAJOUTER :

- un devis ou contrat de vente conditionnelle datant de moins de trois mois obtenu auprès d'un installateur conventionné avec la Région et mentionnant la puissance installée.
- à posteriori, il vous sera demandé la réponse à un questionnaire sur les économies d'énergie dans votre habitat, des éléments statistiques et votre relevé de production à la fin de la 1^{re} année puis de la 2^e.

• Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'enregistrement des demandes, la fabrication, l'expédition et le suivi des chèquiers nominatifs, l'envoi d'informations et le suivi statistique du dispositif. Les destinataires des données sont la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Chèque Lire SA chargée d'éditer les chèquiers. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à : Société Chèque Lire, Parc les Terres Rouges BP 80078 - 51203 ÉPERNAY Cedex.

• Ce bulletin peut être photocopié mais aussi téléchargé sur le site internet du Conseil régional : www.regionpaca.fr

• Pour tous renseignements, appelez le 04 88 10 76 90.

Délai de réception du chèque : environ un mois

TRÈS IMPORTANT !



- Vérifiez que votre installateur soit bien conventionné avec la Région
- « Chèque énergies renouvelables » utilisable **UNIQUEMENT** auprès d'un installateur **CONVENTIONNÉ AVEC LA RÉGION** et **À LUI REMETTRE**
- Ce document ne donne pas lieu à une remise en espèce ou sous forme de chèque bancaire, le montant est directement déduit de votre facture



17 Espaces info énergie en Provence-Alpes-Côte d'Azur

04 Alpes de Haute-Provence

- **PACT ARIM** – Résidence l'Alexandra
Bât A – 18, av. des Charrois – 04000 Digne
Tél. 04 92 36 11 35 – digne_urpact04@hotmail.com

05 Hautes-Alpes

- **ADELHA** – 2, av. Lesdiguières – 05000 Gap
Tél. 04 92 56 01 78 – eie05-gap@ras.eu.org
- **CPIE HAUTE DURANCE** – 35, rue Pasteur
05100 Briançon – Tél. 04 92 21 27 40
eie05-briancon@ras.eu.org

06 Alpes-Maritimes

- **CSIL** – 11, av. du Commandant Bret – 06400 Cannes
Tél. 04 93 39 08 77 – csileie@free.fr
- **PLANÈTE SCIENCES MÉDITERRANÉE** – 9, rue Gazan
06130 Grasse – Tél. 04 92 60 78 75
energie.mediterranee@planete-sciences.org
- **VILLE DE NICE** – Maison de l'Environnement
31, av. Castellane – 06364 Nice Cedex 4
Tél. 04 97 07 24 63 – info.energie@ville-nice.fr

13 Bouches-du-Rhône

- **ATELIER ENVIRONNEMENT CPIE DU PAYS D'AIX**
1, cours Sextius – 13100 Aix-en-Provence
Tél. 04 42 93 03 69 – eiepaysdaix@wanadoo.fr

- **CLCV PAYS D'ARLES** – 6, rue Jean Bouin
13200 Arles – Tél. 04 90 96 43 86 –
eie.clcvarles@free.fr

- **ÉCOPOLÉNERGIE** – 2bis, av. de la Libération
13120 Gardanne – Tél. 04 42 58 22 40
eie@ecopolenergie.com

- **GERES** – 2, cours Foch – 13400 Aubagne
Tél. 04 42 03 88 16 – eie.paysdaubagne@geres.eu
40, rue St Jacques – 13006 Marseille
Tél. 04 91 37 21 53 – eie.marseille@geres.eu

83 Var

- **ADEE** – 517, boulevard de la Mer – 83600 Fréjus
Tél. 04 94 51 41 36 – eie-estvar@adee-paca.fr
- **CLCV 83** – 44, av. Marcel Castié – 83000 Toulon
Tél. 04 94 92 35 76 – point-info-energie83@wanadoo.fr
- **COFOR 83 – MAURES ÉNERGIE** – Parc d'Activités
Bâtiment le Grand Sud – Rue Blaise Pascal
83310 Cogolin – Tél. 04 94 55 70 49
contact@maures-energie.org

84 Vaucluse

- **AERE** – Maison de l'Agriculture – Av. des Druides
84400 Apt – Tél. 04 90 74 09 18
association.aere@club-internet.fr
- **AERE** – Ventoux-Comtat Venaissin
CoVe - 1171, avenue du Mont Ventoux
84203 Carpentras Cedex – Tél. 04 90 36 25 09
eie.carpentras@aere-asso.com
- **CEDER HAUT VAUCLUSE** – Siège de la COPAVO
Rue Gabriel Péri – BP 90 – 84110 Vaison-la-Romaine
Tél. 04 90 36 39 16 – infoenergie@ceder-provence.org

**Direction de l'environnement,
du développement durable et de l'agriculture**

Service Énergie, déchets, air et technologies de l'environnement

Hôtel de Région – 27, place Jules-Guesde
13481 Marseille cedex 20 – Tél. 04 88 10 76 90

Fax : 04 91 57 52 18

Site web de la Région : www.regionpaca.fr

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur